

Paris, le 3 octobre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature par la France de la convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives :

L'ARJEL se félicite de cet acte majeur et veille quant à elle, à la sincérité des paris sportifs en ligne pris en France

La France représentée par le secrétaire d'Etat aux Sports, Monsieur Thierry Braillard, a signé hier la convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives. C'est une étape majeure dans le combat en faveur de l'intégrité du sport. L'Autorité de Régulation des Jeux en Ligne salue cette signature.

Pour sa part l'ARJEL s'assure de la sincérité des paris sportifs en ligne enregistrés en France et a développé des outils lui permettant d'analyser les compétitions ouvertes aux paris. En France elle a engagé une coopération étroite avec l'opérateur de paris sportifs sur le réseau physique afin d'échanger en temps réel des informations sur des paris suspects enregistrés sur le territoire national.

A l'international, l'ARJEL, par le biais d'accords de coopération bilatéraux, croise ses données avec celles d'autres pays comme le Royaume Uni, l'Italie ou l'Espagne ; environ 90% des paris sur une compétition organisée en France sont, en effet, pris hors de l'hexagone. Le développement, prévu par la convention, de ces échanges entre autorités de régulation permettra d'accroître encore l'efficacité de leur action en faveur de la sincérité des paris sportifs.